



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Renouvellement de la
convention avec Initiative Nice
Côte d'Azur pour 2016

Décision n° 16 04 38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le jeudi vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etai^{ent} présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Christian Dragoni, Bernard Martinez, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy, Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Messieurs Jean Nicolas, Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Martine Brun par Monsieur Maurice Lavagna, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Gérard De Zordo, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri.

Absents excusés : Messieurs Cyril Piazza, Michel Lottier, Mesdames Edith Lonchampt, Evelyne Laborde, Béatrice Ellul.

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle que, par délibération n° 141226 en date du 19 décembre 2014, la communauté de communes a signé une convention avec l'association Initiative Nice Côte d'Azur (INCA) qui a pour objet d'accompagner techniquement et financièrement des projets de création ou de reprise d'entreprises avec le but de les rendre pérennes.

Cette convention, qui portait sur l'exercice 2015, prenant fin, et au vu du bilan des actions menées par INCA, le président propose de la renouveler pour l'année 2016 sur la base d'une participation financière de la communauté de communes identique à la précédente, soit 6 000,00 € annuels.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Vu la compétence « développement économique » tel que définie dans l'article 8 des statuts de la communauté de communes,

Autorise le président à signer la convention à intervenir avec l'association « Initiative Nice Côte d'Azur », telle qu'annexée à la présente délibération.

Alloue à l'association « Initiative Nice Côte d'Azur » une participation financière d'un montant de 6 000,00 € pour l'année 2016.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRÉSIDENT
E. MARI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20160428-160438-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2016

Le Président
E. Mari